

## **Assemblée générale scouts Menthue 12 mars 2025**

L'assemblée générale s'est tenue à l'église de Chêne-Pâquier le 12 mars 2025.

1 personne excusée : Phillipe Stauffer

L'association compte 28 membres.

20 personnes présentes y compris des responsables du groupe.

Le président remercie Jaques et le responsable du groupe pour le travail effectué.

### **Ordre du jour :**

- Présentation du nouvel aumônier.
- L'année du groupe scout
- Rapport de la caissière
- Composition du comité
- AG. 2026
- Local mat.
- Questions du public

### **Présentation du nouvel aumônier**

Le nouvel aumônier du groupe scout est le pasteur de la paroisse de Chêne-Pâquier : Sandro Restauri.

### **L'année du groupe scout**

Rétrospective des activités de l'année du groupe présentée par Bart.

L'effectif du groupe est en baisse avec : 14 éclaireurs et 12 louveteaux au 1er semestre.

### **Rapport de la caissière**

Présentation des comptes par la caissière.

Le bénéfice est de CHF 5'355.42

Le solde du compte de CHF 18'153.46 fin 2024.

Les réviseurs proposent d'accepter les comptes, ce qui est fait à l'unanimité des personnes présentes.

Pour 2025 les réviseurs sont Nicolas Cristin et Pieyre-Bernard Castelner, suppléante Claudia Tacheron.

## **Composition du comité**

Le comité reste tel quel pour 2025.

## **AG 2026**

La date du mercredi 11 mars est proposée pour l'AG 2026

## **Local matériel**

Une solution a été trouvée pour le local mat. Le matériel courant restera à la cure de Chêne-Pâquier, tandis que le matériel de camp pourra être stocké chez Jean-Jacques Badoux à Forel-sur-Lucens. Le déménagement se fera lors de la journée de l'environnement, le 29.03, avec un accent mis sur la consommation et la durabilité du matériel.

## **Questions du public**

Suite à différentes demandes, des éclaircissements sont donnés sur l'évolution des effectifs et les stratégies pour palier à la baisse et sur la participation des scouts à la vente annuelle de roses de la paroisse.

Bart demande à pouvoir intégrer officiellement le comité. Actuellement, il y participe en tant que responsable du groupe. La question sera reprise en comité afin de vérifier si cela est compatible avec les statuts et la double casquette de responsable (exécutif) et de membre du comité (législatif), sachant que s'il y a une modification des statuts, ces derniers devront être soumis à l'ASVD.

Fin de la séance : 20h50.